



La valorisation touristique des ressources territoriales dans les trajectoires des stations : les cas de Lacanau-Océan, Biarritz et Martigues

Emeline Hatt, Jérôme Piriou, Ludovic Falaix, Anne Gombault

► To cite this version:

Emeline Hatt, Jérôme Piriou, Ludovic Falaix, Anne Gombault. La valorisation touristique des ressources territoriales dans les trajectoires des stations : les cas de Lacanau-Océan, Biarritz et Martigues. Sud-Ouest Européen, 2015, Trajectoires des stations touristique, 39, pp.65-80. halshs-01240258

HAL Id: halshs-01240258

<https://shs.hal.science/halshs-01240258>

Submitted on 27 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA VALORISATION TOURISTIQUE DES RESSOURCES TERRITORIALES
DANS LES TRAJECTOIRES DE STATIONS LITTORALES.
LES CAS DE LACANAU-OCÉAN, BIARRITZ ET MARTIGUES

Émeline HATT*, Jérôme PIRIOU**, Ludovic FALAIX***, Anne GOMBAULT****

RÉSUMÉ – Cet article décrit et analyse les stratégies et les processus de valorisation de ressources territoriales spécifiques implémentés par les destinations littorales du Sud de la France. Ces stratégies émergent des facteurs de changement dans les trajectoires des stations : évolution de la relation homme/nature, tournant environnemental et exigence de durabilité, émergence d'un tourisme créatif centré sur les pratiques récréatives, sportives et culturelles, etc. La recherche, étayée par trois études de cas, Biarritz, Lacanau et Martigues, évalue les contraintes qui se posent en termes de conception et de gestion des stations et aires touristiques littorales, dans un contexte marqué par de multiples injonctions paradoxales, dont celle de l'attractivité et de la durabilité.

ABSTRACT – WHEN SEA RESORTS ENHANCE THEIR LOCAL RESOURCES IN ORDER TO PROMOTE TOURISM – EXAMINING LACANAU-OCÉAN, BIARRITZ AND MARTIGUES – This article both describes and analyzes the strategies and the development schemes that have been specifically implemented by various sea resorts in the South of France. Such processes spring from the combination of several changes : a new relationship between man and nature, a new concern for our environment and its future, and the rise of more imaginative forms of tourism, be them recreational, sporting or cultural. The aim of our research, which is built from three case-studies (Biarritz, Lacanau and Martigues), is to assess the numerous constraints that are faced by those in charge of setting, and managing, tourist coastal resorts, given that the overall context is one that is marked by multiple - and paradoxical - injunctions, such as attractiveness and sustainability.

RESUMEN – LA VALORIZACIÓN TURÍSTICA DE LOS RECURSOS TERRITORIALES EN LAS TRAYECTORIAS DE LAS ESTACIONES DEL LITORAL : ESTUDIOS DE CASO DE LACANAU-OCÉAN, BIARRITZ Y MARTIGUES. Este artículo describe y analiza el proceso de valorización de los recursos territoriales específicos implementados en las costas del sur de Francia. Estas estrategias conducen a cambios en las trayectorias de las estaciones emergentes: la evolución de la relación hombre/naturaleza, el entorno natural y el desarrollo sostenible, la emergencia de prácticas de turismo creativas sobre las actividades recreativas, deportivas y culturales. La investigación en los tres casos de Biarritz, Lacanau y Martigues evalúa las limitaciones que enfrentan en el diseño y gestión de los centros turísticos situados en la costa en un contexto marcado por múltiples mandatos paradójicos, incluyendo la atracción y el desarrollo sostenible.

STATIONS – TERRITORIALISATION
– GOUVERNANCE – DURABILITÉ
– VALORISATION

RESORTS – TERRITORIAL GROUNDING
– GOVERNANCE – SUSTAINABILITY
– DEVELOPMENT

ESTACIÓN - TERRITORIALIDAD –
GOBERNACIÓN – SOSTENIBILIDAD
– VALORIZACIÓN

**Maître de conférences, Laboratoire Interdisciplinaire Environnements et Urbanisme (LIEU) – EA 889, Aix-Marseille Université, emeline.hatt@univ-amu.fr

**Docteur en géographie, enseignant-chercheur, Groupe Sup de Co La Rochelle, piriouj@esc-larochelle.fr

***Maître de conférences, laboratoire ACTé – EA 4281, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, ludovic.falaix@yahoo.fr

**** Professeur de management, KEDGE Business School, Cluster de recherche Industries Créatives, anne.gombault@kedgebs.com

LE LITTORAL, aujourd’hui première destination touristique de France en termes de nuitées, fait l’objet d’un fort investissement affectif et symbolique depuis le XVIII^e siècle, incarnant la fonction de plaisir et de ressourcement fondée sur le désir de rivage et la « balnéarité » (Corbin, 1988 ; Urbain, 2002). Si les enjeux du tourisme littoral ne sont plus à démontrer, il convient néanmoins de s’interroger sur les dynamiques d’évolution de ces territoires et les modalités de leur valorisation touristique. Les stations littorales s’affirment comme des ensembles majoritairement urbains, occupés par des habitants temporaires (touristes, visiteurs) mais également, de plus en plus, par une population permanente qui exprime des attentes et des besoins en logements, services publics, emplois et qualité du cadre de vie. Ces territoires sont confrontés à un triple processus de mutations (sociétales, économiques et environnementales) qui interroge les cadres et les référentiels traditionnels de l’action publique, appelant un renouvellement de la réflexion sur les conditions et les enjeux de durabilité et de gouvernance (DGUHC, 2006). C’est dans ce contexte que le littoral a été choisi comme territoire d’exploration du programme de recherche en cours sur les « trajectoires des stations et aires touristiques dans le grand Sud-Ouest français depuis le XIX^e siècle : dynamiques d’innovation, mises en tension et enjeux prospectifs » (projet Tratso 2012/2015¹). Cet article questionne la manière dont les acteurs institutionnels redéfinissent leurs référentiels de politiques publiques, c’est-à-dire « l’espace de sens qui [...] délimite des valeurs, des normes et des relations causales qui s’imposent comme cadre cognitif et normatif pour les acteurs » (Muller, 1990, 2005), en mobilisant ce qu’ils considèrent comme « les ressources territoriales » (Gumuchian, Pecqueur, 2007) propres à la structure spatiale et à l’ambiance socioculturelle des stations littorales.

On s’attache ici à montrer que l’évolution des attentes sociétales propres au développement du tourisme créatif en général (Gombault, 2011) et plus spécifiquement à l’hybridation des pratiques récréatives et à l’attention accrue portée à l’environnement, conduit à une prise en compte de plus en plus forte des ressources territoriales (Falaix, 2012 ; Hatt, 2011). Les conditions nécessaires à la réussite de ce mouvement de « réinscription » territoriale sont appréhendées à partir de l’identification des leviers développés par les gestionnaires et de leurs rôles dans la construction et l’évolution de l’identité, de l’image et de l’attractivité du territoire littoral. Ce faisant, les regards que portent les élus sur les mutations

socio-environnementales sont analysés afin de saisir notamment si et comment ils envisagent de prendre en compte, d’une part, les risques liés au changement climatique et, d’autre part, le caractère hypermoderne (Ascher, 2000), voire transmoderne (Corneloup, 2011), des pratiques créatives (culturelles et sportives) dans les stratégies de *réenchantement* touristique de la station. La recherche, étayée par trois études de cas, Biarritz, Lacanau et Martigues, évalue ainsi les contraintes qui se posent en termes de gestion et de gouvernance des stations et aires touristiques littorales, dans un contexte marqué par de multiples injonctions paradoxales, dont celle de l’attractivité, de la durabilité et de la prise en compte des risques (naturels et industriels). L’étude empirique s’est orientée vers une méthodologie d’enquête de terrain, sous forme d’entretiens semi-directifs réalisés avec une trentaine d’acteurs locaux autour de trois axes principaux : l’historicité des lieux et le développement urbanistique, le rôle des acteurs et le mode de gouvernance, la créativité et les formes d’innovation mobilisées par ces stations. Les effets induits en matière de valorisation des ressources territoriales sont finalement analysés par une lecture qui questionne le choix des ressources sélectionnées et mises en avant, les formes de gouvernance mises en œuvre, ou encore les conflits d’usages que cela peut faire émerger².

I – Trajectoires des stations : les facteurs du changement

Territoire pratiqué, l’espace littoral informe sur l’évolution de la société et de la place de l’Homme face à la Nature. Dans un premier temps, la « domestication » de ce milieu s’est traduite par une nécessité pour l’homme d’y trouver une activité spécifique, différente de son quotidien, passant d’une approche thérapeutique à une approche récréative. Dans un deuxième temps, la réglementation appliquée sur le littoral demande de canaliser et d’adapter l’occupation de ce milieu par l’homme dans un souci de préservation environnementale, même si des difficultés liées à l’activité socio-économique persistent. Dans un troisième temps, la créativité témoigne de la continuité et de la permanence des pratiques sur le littoral, lui conférant une posture d’hypermodernité et idéalement de transmodernité, expliquant en partie un tropisme résidentiel.

² Cet article a été réalisé dans le cadre du programme interdisciplinaire de recherches TRATSO de la MSHA, financé par le conseil régional d’Aquitaine et codirigé par Vincent Vlès et Christophe Bouneau.

1. La relation homme/nature au cœur de la mise en tourisme de l’espace littoral

Aux prémices des bains de mer, au XIX^e siècle, le visiteur introduit un regard bienveillant sur le littoral après l’avoir craint ou considéré comme contraint par les hommes qui travaillaient en mer (Corbin, 1988). Une fois dépassé l’intérêt curatif, le « désir de rivage » naît chez les populations occidentales. Cette découverte se traduit par une fascination des paysages et la recherche de l’expérience, du défi de l’homme face aux rudesses du climat. Il en résulte une appropriation des lieux et l’invention d’un tourisme littoral. Dès la première moitié du XIX^e siècle, le bain thérapeutique se développe sur le littoral qui, appuyé d’une médiatisation et d’une accessibilité croissantes, contribue à l’essor de jeunes stations balnéaires (Clairay, 2001, 2003 ; Pic, 2004 ; Cassou-Mounat *et al.*, 1980 ; Chadeaud, 1987 ; Boyer, 2000). Aussi, pendant la Belle-Époque, la mode de la plage et des pratiques balnéaires complète les fonctions thérapeutiques initiales. On trouve également des activités commerciales (casinos, cafés...) et des activités sportives apportées par la « haute-société », anglaise et française (Clary, 1977 ; Fermin, 2000). Pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, le littoral fait finalement l’objet d’un aménagement du territoire de grande envergure, piloté par l’État, sur les côtes languedocienne et aquitaine qui précipite l’essor économique par le tourisme (Cazes, 1972 ; Noailles, 2010).

Ainsi, le développement du tourisme balnéaire se traduit par le renouvellement, tant des pratiques sportives que des représentations et conceptions urbaines, dans lesquelles la nature tient une place essentielle. Si l’attention actuelle portée à la nature et plus largement à l’environnement conduit à renouveler l’approche des espaces sensibles, la relation homme/nature se trouve être au cœur du développement des pratiques touristiques, même si la massification du développement touristique au milieu du XX^e siècle a parfois tendance à le faire oublier. De fait, la valorisation de l’environnement n’a jamais été absente des enjeux touristiques ; elle constitue même un « modèle alternatif de mise en ordre » (Duhamel, Violier, 2009, p. 121). Parallèlement à l’aménagement massif des sites touristiques dans les années 1960-1970, l’État met en œuvre une intervention ciblée visant la conservation des paysages. Différents outils sont élaborés pour assurer cette protection : réserves naturelles, arrêtés de biotopes, réserves de biosphère, etc.

Les plus forts et symptomatiques sont les parcs nationaux³ et les parcs naturels régionaux⁴. De même, l’action de la Mission interministérielle d’aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), initiée à la fin des années 1960, établit dans ses principes cette « question naturelle ». L’objectif est résolument d’intégrer l’homme à la nature et à son environnement, en s’appuyant sur la protection du milieu naturel et sur la restauration du patrimoine architectural (Vlès, 2006). En termes d’aménagement du territoire cette politique se traduit par l’instauration conjointe d’unités prioritaires d’aménagement (les stations nouvelles) et de secteurs d’équilibre naturel⁵.

2. Du tournant environnemental à l’injonction de durabilité

Les années 1970 marquent toutefois un tournant, dans la mesure où la sensibilité collective à l’environnement (conjuguée à la crise immobilière des années 1980) conduit l’État à mettre en place des mesures globales de protection. On sort du raisonnement productiviste et sectoriel des six premiers plans relatifs à la création des stations dont le souci prioritaire est la production d’espaces à construire, pour entrer dans la phase de leur gestion, dans laquelle la protection du patrimoine (naturel notamment) tient désormais une place accrue. Le premier choc pétrolier et la crise économique mondiale sensibilisent l’opinion mondiale aux excès de l’industrialisation et à ses méfaits sur l’environnement. Ils participent à l’ouverture d’une « fenêtre d’opportunité » (Kingdon, 1995) et à l’inscription de la question environnementale sur l’agenda politique international et national⁶. Les conditions sont finalement réunies pour un changement radical de politique d’aménagement du littoral. Les lois « Montagne » et « Littoral » s’inscrivent

³ Loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux (J.O. du 23 juillet 1960).

⁴ Décret n° 67-158 du premier mars 1967 qui fixe les objectifs et les modalités de mise en œuvre des parcs naturels régionaux (J.O. du 2 mars 1967).

⁵ « Il ne faut toutefois pas oublier que la réussite d’une telle politique de protection est largement due, non pas à cette relative prise de conscience environnementale, mais bien au bouleversement de la conjoncture économique depuis le second choc pétrolier. » (Préfecture de la région Aquitaine, Mission Littoral et conseil général d’Aquitaine, 2002).

⁶ La création de la mission du Programme des Nations Unies pour l’environnement, lors de la conférence des Nations Unies, tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972, témoigne de cette évolution. De même, les initiatives se multiplient au niveau national. En France, le ministère de la Protection de la nature et de l’environnement est créé en 1971. Il est l’instigateur cinq ans plus tard de la loi relative à la protection de la nature, loi n° 76-629 du 10 juillet 1976.

comme les points d’orgue de l’institutionnalisation de cette évolution (Hatt, 2011).

La loi n° 86-2, relative à l’aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « loi Littoral », est adoptée à l’unanimité par le Parlement le 3 janvier 1986. Elle constitue un tournant en matière d’aménagement intégré et de développement durable des milieux littoraux. Les questions d’habitat et de logement, de mobilité et d’accessibilité, de valeurs environnementales et patrimoniales se posent avec acuité sur l’espace littoral marqué par l’installation de nouveaux occupants et d’activités nouvelles. En dépit des objectifs de protection fixés par la législation, la part de linéaire côtier artificialisé passe par exemple de 39 % en 1960 à 61 % dans les années 1990, tandis qu’entre 2000 et 2006, la progression de l’artificialisation est 2,7 fois plus importante dans les communes littorales que sur le reste du territoire (MEDDE, 2012 ; Atout France, 2014). Répondre à ces évolutions constitue un défi qui interroge le cadre politique de gestion et de développement touristique. Ainsi, parallèlement à l’évolution profonde des territoires littoraux, le cadre institutionnel d’application des politiques d’aménagement et de planification spatiale du littoral est modifié, instaurant de nouvelles formes de gouvernance territoriale qu’il convient d’analyser. Le concept de « gestion intégrée des zones côtières » (GIZC), promu par l’Union européenne, semble à cet égard ouvrir des perspectives intéressantes en termes de concertation, de partage d’une vision commune et de gouvernance des espaces littoraux (Meur-Ferec, 2013 ; Morel, Körfer, Deboudt, 2008). Toutefois, la conciliation du développement touristique et de la protection environnementale semble délicate pour les acteurs du tourisme pour des raisons d’engagement, à la fois politique et financier (Rimaud, Piriou, 2013). On observe par exemple des phénomènes de réticence et de méconnaissance de la GIZC, dont les initiatives et les dispositifs sont également hétérogènes, révélant parfois la dominance de l’approche environnementale au détriment d’une approche humaine et sociale. C’est dans cette perspective que sont questionnés les modes de gestion, les conflits d’usages et les trajectoires touristiques des territoires littoraux.

3. Émergence d’un tourisme créatif

En marge des mutations introduites par les acteurs institutionnels et l’avènement du paradigme de la durabilité dans la déclinaison des objectifs opérationnels dans le champ du développement touristique, l’émergence du tourisme créatif est une autre évolution significative qui vient également bouleverser l’organisation socio-spatiale des aires et des stations littorales.

Cette nouvelle approche, définie dans les pays anglo-saxons (Richard, Wilson, 2006), s’implante progressivement sur tous les territoires, urbains et ruraux (Gombault, 2011). Les destinations de nature, littorales et de montagne, ne font pas exception et la France n’est qu’au début de cet apprentissage. Le tourisme a toujours profité de son interdépendance avec l’identité et les pratiques culturelles des territoires. Et inversement. À la fois cause et conséquence de la croissance du tourisme de masse, le tourisme culturel, bien que difficile à évaluer, estimé par l’Organisation mondiale du tourisme à environ un tiers du tourisme mondial, ne cesse de croître. Ce tourisme prend aujourd’hui une nouvelle forme, plus créative. Après un tourisme de masse centré sur le *having holidays*, puis un tourisme culturel classique et élitiste de *must see sights*, les consommateurs cherchaient à vivre des expériences touristiques créatives. Ce « tourisme créatif » est défini comme un tourisme qui, à partir de ressources patrimoniales (incluant la nature), culturelles et de création, offre l’occasion aux visiteurs de développer leur potentiel créatif à travers une participation active aux expériences caractéristiques offertes par la destination touristique, expériences à visée transformative. Il sous-tend que, par cette participation, le touriste devient l’habitant du territoire qu’il visite, qu’il fait partie de la communauté en co-crédant avec elle et que l’habitant devient le touriste de son propre territoire, en le revisitant par la création. L’émergence du tourisme créatif est parfaitement ancré à la fois dans le « nouveau comportement du consommateur » (individualiste désenchanté, angoissé et défiant, aux multiples identités et appartenances, en quête perpétuelle d’expériences, hédoniste, esthète, éclectique, réflexif, hyper ou alter consommateur mais toujours acteur de sa consommation). Il répond à un « nouveau comportement stratégique et organisationnel des acteurs du tourisme », tendant à faire disparaître le tourisme, fondu dans la vie quotidienne, la culture et la consommation, dé-différencié des activités domestiques et de loisirs, décroissant lui-même et mélangeant les genres, à la fois global et local, présentéiste (surexploitant les signes du présent et surexplorant les symboles du passé), proposant un hyperchoix d’offres hyperréelles qui permettent des expériences multiples, diverses, centrées sur la sensorialité, le design produit-service, une authenticité inventée, émergente des objets et du soi, l’immédiateté, l’accessibilité, la technologie, la communication, les images... (Gombault, 2011).

Au cœur de cette tendance, la ressource « sports de nature », longtemps apanage de quelques élites sociales, dotées d’un important capital social et culturel, dont l’esthétique et l’éthique sportive, se caractérisent par

l’adoption d’une « culture *fun* » (Lacroix, 1984 ; Loret, 1995), tendent à se démocratiser. Car, le sacre des temps libres (Viard, 2002), l’individualisation des pratiques (Augustin, 2002), la pluralité des modes de socialisation (Lahire, 1998), l’attrait pour les espaces de nature présenté comme une modalité de réponse à la standardisation des territoires du quotidien (Bourdeau, 2003), la place des loisirs dans le processus de distinction sociale (Ehrenberg, 1991), ou encore la marchandisation des loisirs sportifs (Corneloup, 2005), sont autant de facteurs qui participent à la démocratisation des sports de nature⁷. Néanmoins, cette démocratisation interroge la préservation des qualités environnementales des milieux naturels, supports de ces pratiques sportives et récréatives (Mounet, 2007) et la gestion des territorialités des pratiquants libres. Quoiqu’il en soit, en 2010, plus de 4,4 millions de Français déclarent pratiquer du VTT loisir⁸. Cette démocratisation des sports de nature soulève de nombreux enjeux sportifs, sociaux, économiques, environnementaux et plus encore spatiaux qui précipitent l’émergence d’une prise en compte des dynamiques propres aux pratiques sportives et récréatives de nature au sein des politiques publiques sectorielles dans le champ du tourisme. Les stratégies de différenciation pour les stations littorales voulant devenir plus créatives, et la mobilisation de la ressource « patrimoine », s’accroissent au risque de devenir des fonctions principales dans la destination (Weaver, 2011). Dans une logique de régénération économique et urbaine, post-moderne alliant patrimoine et création (« patrimoine du futur » selon l’expression de Graham Fairclough (2008)), plusieurs stations développent ainsi leur propre « archéologie industrielle valant d’être préservée et présentée » (Walton, Wood, 2009) à partir d’artefacts patrimoniaux plutôt non traditionnels liés à leur récent passé : les ressources naturelles, le patrimoine bâti et la patrimoine immatériel bien sûr (Deauville, Saint-Jean-de-Luz ou Collioure en France...), mais aussi le patrimoine industriel de ces stations liées à une socio-économie particulière (Bilbao, Blackbook, Brighton...) et parfois l’ensemble de ces formes de patrimoine (le Bassin d’Arcachon, Brest, Toulon...).

⁷ Ministère des Sports, *Les chiffres clés du sport en France*, décembre 2010, p. 5 ; Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, *Stat-Info, bulletin de statistiques et d’études*, n° 08-01, avril 2008, « Les sports de nature en France en 2006 », p. 1.

⁸ Ministère des Sports, *Les chiffres clés du sport en France*, décembre 2010, p. 5.

II – Valorisation de ressources territoriales spécifiques : nature, surf, patrimoine

Dans ce contexte d’émergence d’un tourisme créatif et d’injonction du développement durable, l’enjeu des stratégies de développement consiste à saisir de façon essentielle l’identité du territoire pour la mobiliser plus directement. Les modes de valorisation des ressources génériques sur lesquelles se fondait l’attractivité des destinations littorales (le triptyque *sea, sand* and *sun* d’un tourisme de masse non revisité (Turner, Ash, 1975)) ne suffisent plus à assurer le succès du développement touristique. Il convient de surcroît de révéler les *ressources territoriales*, au sens que leurs confèrent les économistes Véronique Peyrache-Gadeau et Bernard Pecqueur (2004). Ce phénomène de « révélation » des ressources spécifiques est un enjeu majeur, d’autant que la ressource est toujours relative, sa valeur d’usage dépendant de sa socialisation et de son appropriation par les acteurs (François *et al.* 2006). Ces ressources spécifiques sont la clé de la transformation des stations en territoires créatifs, au sens de districts culturels (Santagata, 2004) : ce sont d’abord les ressources de l’identité du territoire qui permettent le développement du district par des stratégies de planification du territoire axée sur l’innovation et l’intégration créative dans un contexte urbain. Pier Luigi Sacco (2006) insiste sur la nécessaire capacité de gouvernance de ces districts pour les développer et les maintenir. Ayant opté pour une analyse différenciée, le choix s’est porté sur des stations aux formes et modalités de conception variées : une station « ancienne » (Biarritz, créée au XVIII^e siècle durant la première phase de développement touristique des territoires littoraux), une station contemporaine (Lacanau-Océan, créée à partir d’un bourg ancien, front de mer créé *ex nihilo* et forêt aménagée durant les Trente Glorieuses selon un mode de conception fordiste) et une station « nouvelle » (Martigues, ville industrielle de l’étang de Berre labellisée station balnéaire et touristique pour la première fois en 2008). Au sein de ces trois stations, les modes de mobilisation des ressources territoriales sont singulières : nature à Lacanau, surf à Biarritz et patrimoine à Martigues. Mais ils traduisent néanmoins l’appropriation par les décideurs politiques des nouveaux registres dogmatiques qui structurent le néo-paradigme des politiques publiques en matière de tourisme fondé sur la recherche d’une habitabilité des territoires⁹ tant pour les touristes que pour les résidents.

⁹ Ces enjeux relatifs à l’habitabilité des territoires renvoient aux questions scientifiques soulevées dans le cadre du projet de recherches scientifiques TerrHab, <http://www.agence-nationale-recherche.fr/projet-ANR-10-ESVS-0007>.

1. La nature comme ressource pour aménager Lacanau-Océan

Le développement touristique de Lacanau naît d'une volonté de conquête des dunes et de l'accès à l'océan dès le XIX^e siècle. Les premières pratiques récréatives s'inscrivent au Moutchic près du lac de Lacanau avant qu'un accès au littoral ne s'opère par l'extension de la ligne ferroviaire au départ du bourg et des constructions immobilières aux prémices du siècle dernier (Magnon, 2006 ; Augustin, 2007). Équipée d'infrastructures élémentaires pour les activités balnéaires (plages, hôtels, restaurants), la station de Lacanau-Océan connaît une impulsion importante dans son urbanisation dans le cadre de la Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine (1967-1984). La planification touristique débute en 1974, à l'issue d'accords entre les communes et l'Office national des forêts concernant les conditions d'aménagement, puis d'une validation de l'État (Augustin, 2007). Deux sites sont élus dans le cadre de ce développement, révélant le rôle que constitue la ressource naturelle : le front de mer (création d'une offre d'hébergement) (fig. 1) ; la forêt avec la zone d'aménagement concertée de l'Artilouse (fig. 2), destinée notamment à des activités sportives (golf, tennis, gymnases et terrains de sports).

Le développement spatial et l'urbanisation ont par ailleurs permis un accroissement démographique de la commune puisque Lacanau passe de 1 306 habitants en 1906 à 4 426 habitants en 2010 avec une fréquentation estivale oscillant entre 80 000 et 100 000 personnes. Aussi, face à un développement planifié et rapide en 40 ans, la station est confrontée à des interrogations en termes de développement durable. La prise en compte du risque d'érosion et de recul du trait de côte constitue aujourd'hui un catalyseur d'évolution des politiques publiques sur ce territoire, dont la nature est une ressource essentielle (en particulier le milieu dunaire, maritime et forestier). Les dunes aménagées constituent en effet une préoccupation majeure du modèle de la station pensée dans les années 1960. Une érosion continue des dunes s'observe, particulièrement accentuée lors d'épisodes météorologiques tempétueux (fig. 3). En 1997, Pierre Barrère évalue au nord de Lacanau un déplacement annuel de 25 m³ de sable par mètre linéaire (Clus-Auby, 2003). Les problématiques du recul du trait de côte de la commune de Lacanau font l'objet de travaux organisés par la cellule de concertation régionale du Groupement d'intérêt public Littoral aquitain (GIP Littoral aquitain). Dans un premier temps, le GIP Littoral aquitain organise avec la commune de Lacanau



Fig. 1 – Le front de mer aménagé à Lacanau

Source : J. Piriou, janvier 2013.



Fig. 2 – La forêt comme opportunité de pérennisation touristique (quartier de l'Artilouse)

Source : J. Piriou, juin 2013.

le premier forum « Trait de côte et érosion des plages » le 20 juin 2009. Puis, dans un second temps, la commune de Lacanau est choisie comme site test d'expérimentation de divers scénarios possibles d'aménagement du littoral. Au delà des risques environnementaux liés notamment à l'érosion, au recul de la dune et à la fragilité induite des infrastructures bâties, c'est toute la station conçue qui est remise en question avec l'activité touristique comme ressource économique majoritaire voire exclusive. Les acteurs interrogés entre décembre 2013 et mars 2014 abordent la question de la dynamique territoriale par le prisme de la fonction urbaine de la station dont



Fig. 3 – Risque naturel et érosion de la dune : l'effondrement après le passage de la dépression « Hercule »

Source : J. Piriou, janvier 2014.



Fig. 4 – Discontinuité entre espace dunaire sensible et construction sur le front de mer

Source : J. Piriou, juin 2013.

l'évolution nécessite d'être mieux prise en compte, mais aussi par l'état des relations entre les populations et la co-présence qui se crée. La solution de « requalification » de la station de Lacanau est finalement privilégiée au « repli » dans la mesure où certaines infrastructures exclusivement liées à une activité littorale ne peuvent être envisagées dans un autre contexte spatial. Dans ce contexte, plusieurs acteurs interrogés souhaitent que le développement à venir de la station s'oriente vers une solution à long terme, face au phénomène d'érosion de la dune, mais également vers la gestion d'une co-présence entre touristes, habitants, excursionnistes afin d'aboutir

à une gestion intégrée de la station, sur le modèle d'une ville littorale à saisonnalité réduite. La requalification de la station passe notamment par un travail sur l'offre d'hébergement en grands collectifs résidentiels (fig. 4) d'autant plus que cette offre est aujourd'hui vieillissante et qu'elle répond mal aux attentes et aux pratiques actuelles puisqu'elles sont fortement marquées par un raccourcissement du séjour touristique et une diversité des pratiques du littoral à l'année. Tout l'enjeu pour la commune de Lacanau est d'adapter son organisation socio-spatiale afin de répondre aux attentes des publics résidentiels permanents et résidentiels temporaires.

2. Le surf comme ressource sportive et symbolique à Biarritz

Le surf est le second exemple de ressource mobilisée par les stations littorales. Il participe désormais de l'organisation sociospatiale des territoires balnéaires des stations touristiques de la côte aquitaine (Augustin, 1994 ; Favory, Falaix, 2002 ; Falaix, 2012b). Il figure même au cœur des dispositifs de gestion et de planification territoriale. Le plan de développement durable du littoral aquitain 2007-2020, formalisé par le GIP Littoral aquitain, inclut le surf comme l'un des éléments à valoriser dans le cadre de la déclinaison des objectifs de développement touristique. Une étude prospective relative au tourisme en Aquitaine, pilotée par le conseil régional d'Aquitaine et le GIP Littoral, établit que « le surf a permis de réinventer les bains de mer et constitue un point de référence sur les nouveaux usages et imaginaires à inventer » (Howarth HTL, 2012, p. 5). Face à ces formes de renouvellement des « sociabilités plagiques » (Urbain, 2002), l'étude préconise de « ré-enchanter le littoral aquitain, de le compléter et de raconter une nouvelle histoire » en mobilisant le surf dans la mesure où cette pratique sportive a cette « capacité à désaisonnaliser la fréquentation touristique du territoire [compte tenu du fait que] ces différentes activités se répartissent de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire ». Le discours politique ne laisse que peu de place à l'ambiguïté quant aux objectifs de développement local. Le surfeur, avant d'être appréhendé comme un pratiquant doué d'une intentionnalité récréative, sportive et sensible, est surtout considéré comme un « client ». Cette étude souligne également que ces surfeurs touristes contribuent pour environ 1,5 % de la dépense touristique en Aquitaine et ce sont près de 46 millions d'euros qui sont générés par l'organisation de séjours ayant le surf comme motif. Dans ce contexte, il s'agit bel et bien de renforcer la normalisation, l'institutionnalisation et la marchandisation du surf qui s'impose donc comme un produit de marketing



Fig. 5 – Difficile cohabitation entre surfeurs et baigneurs en période estivale à la Grande Plage de Biarritz

Source : L. Falaix, août 2014.



Fig. 7 – Affichage signalétique des règles de priorité en surf à la Côte des Basques pensé comme un rempart à l'accidentologie

Source : L. Falaix, août 2014.



Fig. 6 – Malgré la mobilisation du surf comme ressource territoriale, les bains de mer constituent toujours un puissant vecteur d'attractivité

Source : L. Falaix, août 2014.



Fig. 8 – Emprise foncière et architecturale des infrastructures consacrées à la promotion du surf : l'exemple de la Cité de l'océan

Source : L. Falaix, novembre 2011

touristique (Frochot, Legohérel, 2007), s'insère dans les politiques publiques et participe de l'innovation spatiale et des systèmes touristiques locaux (Bourdeau, Mao, 2004). Il s'agit de promouvoir l'offre touristique sur ce segment, de garantir la sécurité des pratiquants, de renforcer l'image de l'Aquitaine comme terre de surf et d'encourager le développement territorial à travers la valorisation du surf.

Dans ce contexte, on se propose d'analyser plus finement le cas de la ville de Biarritz, présentée comme le berceau du surf en Europe. Il s'agit ici d'analyser la place qu'occupe le surf dans l'organisation socioterritoriale de cette station balnéaire singulière et la manière dont cette pratique sportive influe sur la gestion et les usages de l'espace public initialement fondés sur la valorisation des bains de mer (fig. 5). Les *spots*, c'est-à-dire les espaces

marins consacrés par la glisse, cristallisent les aspirations sportives des surfeurs et engendrent de nouvelles demandes sociales en matière d'offre récréative. Les élus locaux sont conscients des enjeux inhérents au développement du surf au sein de leur station touristique. Guy Lafitte, adjoint au maire, précise même que le surf est « un élément majeur de l'identification de Biarritz¹⁰ ». Michel Veunac, alors adjoint au maire, considère pour sa part que « le surf est dans l'ADN de la ville ; il est un des éléments de la croissance bleue » et qu'il convient « de valoriser la place du surf dans l'avenir culturel, économique, et sportif de la ville¹¹ ». Au-delà des discours fondés sur la valorisation de l'histoire du surf au sein de la commune (Falaix, 2013), le surf s'ancre également dans l'espace et concourt ainsi à l'émergence d'une organisation spatiale en rupture avec la qualification et la structuration urbaine et balnéaire de la ville de Biarritz. Les choix arbitrés dans le cadre des opérations urbanistiques et d'appropriation de l'espace public par les touristes et les habitants engendrent une transformation des paysages littoraux et des atmosphères urbaines où se déroulent les échanges et les rencontres propices à l'apprentissage du vivre ensemble. L'émergence des territoires que s'approprient les surfeurs suscite notamment des conflits en matière de gestion spatiale (fig. 6). Ainsi, la plage et les *spots*, qui constituent les espaces de la pratique, font l'objet d'attentions particulières en termes de gestion de la part des pouvoirs politiques locaux (fig. 7). En effet, la municipalité prend des arrêtés municipaux afin de délimiter clairement les espaces de pratique octroyés à chacun des usagers de l'espace maritime. Le surf trouve donc une légitimité institutionnelle dans l'espace public. Sa reconnaissance légale traduit aussi sa reconnaissance en termes d'emprise spatiale dans la mesure où des zones, bien spécifiques, sont exclusivement dédiées à cette pratique sportive. Par ailleurs, la volonté aménagiste de la municipalité dépasse aujourd'hui le simple discours. La construction de la Cité de l'océan et du surf (fig. 8) affirme un peu plus l'ancrage spatial et urbain du surf au sein de la commune même si les chiffres de fréquentation de l'infrastructure ne sont pas à la hauteur des espérances.

Le surf s'impose donc comme un produit de marketing touristique. La culture surf est valorisée et sert de support

à l'organisation de manifestations sportives et festives au rang desquelles le Roxy Jam est indéniablement la plus emblématique. Ces manifestations culturelles et sportives structurent de nouvelles formes de lien social au cœur de l'espace public. Elles sont autant de temps de rencontres, d'échanges qui rythment les temps de loisirs des touristes et des résidents en période estivale. Le surf s'intègre ainsi dans le cadre des politiques publiques sectorielles sur le développement économique, sur le tourisme, sur le sport, sur la culture... et devient un élément de développement territorial majeur pour la ville de Biarritz.

3. Le patrimoine naturel, industriel et urbain comme ressource à Martigues

Le dernier exemple porte sur la commune de Martigues, historique ville industrielle du pourtour de l'étang de Berre, qui a fait le choix, dans les années 2000, de mettre en valeur ses ressources touristiques, comme en témoigne l'obtention du classement en station balnéaire et touristique en 2008.

Dans le cas de Martigues, on observe que, si la demande de classement de la commune en station touristique et balnéaire peut, en partie, s'expliquer par la volonté de l'ancien maire d'envisager la possible ouverture d'un casino, celle-ci a également été rendue possible par l'évolution des mentalités sur ce territoire industriel. Le patrimoine, urbain et naturel, a peu à peu été considéré comme une ressource à valoriser. En effet, l'ouverture progressive (bien que relative) de cette commune au développement touristique s'inscrit dans la continuité de la valorisation de la beauté des paysages et du patrimoine local initié dans les années 1980, parallèlement aux difficultés que rencontre alors le secteur industriel. Comme le souligne le directeur de la Direction urbanisme¹²,

« une évolution s'est produite avec l'arrivée de la notion de patrimoine à l'époque des RHI [dispositif de résorption de l'habitat insalubre initié dans les années 1985-1990]. Il y a eu un basculement dans la tête des élus, la ville n'était plus seulement la ville du pétrole, on se posait également la question de son patrimoine. [...] [Marseille-Provence 2013] a mis cela en valeur mais un tournant s'est opéré dans les années 1990 qui s'est traduit par un période de requalification. »

Ainsi, la ville prend, peu à peu, conscience de ses atouts et de la qualité de ses paysages qui lui valent d'ailleurs le surnom de « Venise provençale » (fig. 9). Le dispositif Martigues en couleur initié à la fin des années 1980

¹⁰ Témoignage recueilli dans le cadre d'un comité de pilotage organisé le 12 avril 2013 et consacré à l'élaboration du *Livre blanc sur le surf* pensé par l'équipe municipale comme un outil de planification des stratégies de développement du surf dont la construction nécessite la participation des acteurs du surf issus du mouvement sportif, du monde des entreprises privées, de la Fédération française des urf, ou des structures associatives.

¹¹ Témoignage recueilli le 12 avril 2013.

¹² Entretien du 28 janvier 2013.

constitue l'une des démarches de valorisation urbaine initialement mise en œuvre. Finalement, à Martigues¹³,

« on a porté conjointement le projet de ville et le projet touristique. Il s'est agi de faire un projet pour les habitants et les nouveaux habitants, ce qui est également favorable aux habitants temporaires que sont les touristes » (selon les mots de l'architecte en chef de la ville).

Au-delà du patrimoine urbain, c'est le patrimoine naturel qui constitue la seconde ressource mobilisée par la collectivité. La commune de Martigues fait en effet exception sur la Côte Bleue (comparativement à Sausset et Carry par exemple) de par la mise en place d'une réelle protection du territoire, parallèlement au développement industriel qui s'intensifie après les années 1960. Une politique volontariste d'acquisition foncière a permis de limiter l'urbanisation du linéaire côtier au profit d'une urbanisation dans des secteurs limités et en profondeur. Le développement touristique s'est ainsi réalisé autour de trois sites urbains, des coupures naturelles étant préservées entre chacun d'eux. Paradoxe s'il en est, c'est finalement le développement industriel qui a favorisé en parallèle la protection de la nature et le développement des pratiques de loisirs de proximité puis de tourisme (fig. 10 et 11).

Finalement, le territoire martégéal est devenu touristique et s'est peu à peu revendiqué comme tel. Il l'est devenu au fil des trente dernières années, parallèlement à la politique communale conduite en faveur de la valorisation du patrimoine urbain et naturel pour les habitants – et indirectement pour les visiteurs potentiels. La commune s'est ainsi dotée au milieu des années 1990 d'un service tourisme et animation en charge d'assurer la valorisation touristique de ce territoire en renouvellement. Nouvelle étape aujourd'hui dans cette évolution, la politique de valorisation patrimoniale du territoire s'est également traduite par l'obtention en 2012 du label Ville d'art et d'histoire. Alors que le souci du passé semble s'intensifier, traduction d'un besoin d'ancrage dans un monde hétérogène et complexe, surchargé d'informations, l'argumentaire patrimonial se révèle comme le témoin d'un surinvestissement du local (Bonerandi, 2005, p. 92)¹⁴. Le patrimoine tient une place centrale, puisqu'il confère du sens aux lieux et participe à la légitimation territoriale. Pour répondre à l'évolution des attentes



Fig. 9 – Le « miroir aux Oiseaux », site classé en 1942, aux façades restaurées

Source : É. Hatt, avril 2013.

et des pratiques touristiques, les territoires valorisent désormais leur patrimoine, envisagé comme une ressource du développement touristique. Alors que la crise industrielle se traduit par des délocalisations d'entreprises, le développement touristique, par la valorisation de ressources territoriales non délocalisables, semble un atout susceptible d'assurer des emplois locaux, ce qui tend à faire évoluer les mentalités à ce sujet. Au-delà du processus de révélation des ressources patrimoniales, la commune a également su communiquer sur cette évolution et « revendiquer » ces ressources. Selon le directeur de la Société publique locale du tourisme et de l'événementiel¹⁵, même s'il est vrai que

« ça aurait pu paraître un peu présomptueux à un moment donné de se revendiquer comme ville touristique, peut-être même saugrenu ou contre la réalité. Mais ça aussi c'est un discours volontaire, volontariste qui rentre là aussi dans une stratégie qui était, je pense, de développer d'autres activités ».

Ainsi, dans les années 1990, il s'agissait de diversifier les activités économiques du territoire, en proposant si ce n'est une alternative, tout du moins un complément, à l'historique développement industriel par le biais du développement touristique. On est bien là sur une évolution du système de représentation initié par les acteurs locaux :

« Il y a un potentiel qui a été revendiqué. C'est-à-dire qu'il y a une image de soi, une image de la ville d'autoreprésentation qui s'est construite, au fur et à mesure, ça, ça n'existait pas dans les années 1960-1970¹⁶ ».

¹⁵ Entretien du 3 juillet 2013.

¹⁶ Entretien du 27 mai 2014 avec une habitante, ancienne élue à Martigues et enseignant-chercheur en géographie.



Fig. 10 et 11 – Martigues, ville industrielle et balnéaire

Source : É. Hatt, juillet 2013.

Comme le rappelle l'adjoint en charge du tourisme¹⁷, la ville a ainsi développé les infrastructures et amélioré la qualité du cadre de vie pour ses habitants dans un premier temps avant de valoriser cette évolution vers l'extérieur en s'engageant dans une démarche d'obtention du classement en station balnéaire et touristique.

III – Processus de sélection des ressources : questionnements des formes de gouvernance et de réduction narrative

Ces trois cas illustrent les phénomènes de valorisation des ressources territoriales en cours dans les stations littorales. Les stratégies sont différenciées et dépendent étroitement de l'identification des ressources spécifiques à l'identité des territoires et des logiques de gouvernance au sein desquelles les arbitrages témoignent d'une orientation politique. On questionne alors ce phénomène de « re-qualification », appliquée aux ressources spécifiques, qui reflète les processus variés par lesquels une société locale s'organise pour reconsidérer la valeur collective attribuée à cette ressource.

¹⁷ Entretien du 27 mai 2014 avec l'adjoint en charge du tourisme, des manifestations, de l'agriculture, de la pêche, de la chasse et de la commémoration.



1. Jeux d'acteurs et modalités de gouvernance

L'analyse des processus de valorisation des ressources territoriales permet de mettre en exergue les jeux d'acteurs et les conflits potentiels d'usage et de gouvernance liés à ces processus. C'est notamment la place dévolue à ce territoire dans son aire touristique qui est questionnée. À Lacanau-Océan, le développement rapide de la station, parfois considéré dans la précipitation avec un manque de vision à long terme, notamment dans le cadre de la création des unités principales d'aménagement, débouche sur des problématiques de gouvernance. La situation transitionnelle de Lacanau, de bourg rural à petite ville littorale en quarante ans, mais aussi l'évolution de sa population qui en découle demande aux acteurs locaux de s'interroger sur les actions à mener : poursuivre la croissance ou freiner le développement ? En effet, il existe un paradoxe entre une nécessité d'équipement urbain liée à la fréquentation touristique et la faible moyenne du présentiel de la population sur une année. Ainsi, même si la commune a gagné plus de 3 000 habitants en un siècle, et cherche à poursuivre son accroissement démographique, elle souhaite tout de même échapper à la périurbanisation bordelaise afin de prévenir le risque de devenir une banlieue-dortoir sur le littoral. Cette situation, en parallèle de l'évolution des jeux d'acteurs en présence, caractérise une nouvelle gouvernance qui demeure bien complexe. Elle rend difficile l'élaboration d'une vision de développement à moyen ou long terme même si la structuration organisationnelle autour d'un office de tourisme intercommunal permet déjà de créer une situation de pôle avec davantage de

relations entre les acteurs ainsi qu’une lisibilité de l’offre autour d’une marque de destination multipolaire et complémentaire « Médoc-Océan ». Cependant les pratiques touristiques ne se limitent pas à cette aire. L’enjeu pour Lacanau réside donc à la fois dans une intensification de la fonction urbaine mais aussi dans l’accroissement d’une force de commandement en tant que pôle d’une vaste aire touristique.

Dans le cas de Biarritz, la valorisation de cet héritage historique de l’implantation du surf appelle à la vigilance des pouvoirs publics dans la mesure où ils sont les garants de l’accessibilité pour tous aux *spots* aujourd’hui menacée par des logiques d’appropriation induites par une surf fréquentation des vagues en période estivale. Sans doute est-ce la raison pour laquelle Michel Veunac, maire de la ville depuis les dernières élections, considère qu’il est temps de « rendre au surf ce que le surf a donné à la ville ». D’un point de vue pragmatique, les États généraux du surf à Biarritz, entendus et présentés comme des outils au service d’une démocratie participative, sont programmés le 17 octobre 2014 afin que les acteurs co-construisent les stratégies de développement du surf dans une dimension prospective. Car, à défaut de *terre incognita* propices à la pratique du surf à l’échelle de la commune de Biarritz, il apparaît nécessaire que de nouvelles règles de développement du surf voient le jour pour, qu’à l’avenir, l’histoire du surf à Biarritz perpétue les valeurs de tolérance et de communion avec la nature dans lesquelles baigne le mythe de la culture surf.

2. Un risque de réduction narrative ?

L’analyse des conflits inhérents aux modalités de sélection et de valorisation des ressources territoriales amène finalement à questionner les limites de ce processus ou, tout du moins, les interrogations qu’il peut faire émerger. Dans le cas de Martigues, si la commune a fait le choix de valoriser ses ressources patrimoniales afin de favoriser son attractivité, la question des ressources sélectionnées et mises en scène reste entière et révèle des conflits internes à la collectivité dans les choix opérés. Le choix s’est ainsi porté sur la valorisation conjointe de la ville balnéaire et de la ville historique, au détriment de la ville industrielle, selon un processus de « réduction narrative » (Vlès *et al.*, 2005) regretté par certains. Pourtant, comme le rappelle la responsable du pôle ingénierie à Bouches-du-Rhône Tourisme¹⁸,

« ça fait partie de l’identité forte de ce territoire, c’est un territoire de contrastes, d’oxymore. C’est une violence douce ».

¹⁸ Entretien du 10 juillet 2013.

En ce sens, plusieurs acteurs locaux semblent identifier la contradiction des politiques conduites entre les services du tourisme et de la culture qui paraissent s’opposer alors qu’elles pourraient se nourrir réciproquement. Cette opposition des acteurs autour de l’image que l’on diffuse de Martigues, entre tourisme balnéaire et industrie, semble s’être cristallisée autour de l’événement MP2013 (Marseille-Provence capitale européenne de la culture) lors duquel la « nuit industrielle » a été organisée à Martigues. Véritable succès témoignant de ce nouvel enjeu pour certains, faible réussite révélant le déficit d’image pour d’autres, cet événement n’a pas été consensuel au sein des services de la collectivité. Ainsi, pour l’adjoint en charge du tourisme¹⁹, qui avoue être en désaccord sur ce point avec l’adjoint à la culture,

« l’industrie ça reste un patrimoine de Martigues, on ne peut pas balayer l’industrie, mais de là à en faire le fer de lance de l’industrie touristique, pour moi c’est une erreur ».

De même, dans le cas de Biarritz, on est en droit de se demander si cette transformation de l’espace public imposée par le surf et sa mise en scène iconographique et événementielle par les acteurs locaux de la commune ne précipitent pas la ville dans une dynamique de valorisation d’un tourisme sportif au risque que les touristes se forgent une représentation caricaturale de cette station touristique dont le surf ne constitue qu’un atout parmi tant d’autres. Le processus de sélection des ressources territoriales apparaît finalement comme un enjeu déterminant, et non consensuel, des politiques de développement touristique.

Conclusion

L’analyse des processus de valorisation des ressources territoriales, dans les stations de Biarritz, Lacanau et Martigues, fait émerger plusieurs constats. Tout d’abord, la situation géographique et environnementale constitue une donnée primordiale dans la réflexion d’un schéma de permanence des lieux et de leurs trajectoires touristiques. Dans le cas de stations telles que Biarritz ou Lacanau dont la structure spatiale des territoires touristiques repose sur un étalement et une densification spatiale liées au développement des pratiques littorales, tant balnéaires que sportives ou récréatives, la situation actuelle d’un accroissement urbain induit par la co-présence de diverses populations nécessite de s’interroger sur les incidences de l’évolution des pratiques touristiques contemporaines vis-à-vis de l’aménagement du

¹⁹ Entretien du 27 mai 2014.

tissu urbain initial. On remarque qu’à Biarritz l’image du surf conduit la station à définir une stratégie de marketing de la destination conduisant à accentuer une pratique localisante et localisée qualifiant ainsi sur le registre sportif un territoire urbanisé. À l’inverse, même si le surf a contribué à l’essor de l’image de la station, Lacanau décline des objectifs de développement urbain qui prédominent sur l’emprise socioculturelle et spatiale de cette activité sportive. Pourtant dans ces deux stations c’est bien le tourisme qui a permis une urbanisation. Cependant dans le cas de Lacanau, l’intervention de l’État par un aménagement concentré et rapide dans les années 1970 a figé la valorisation de ressources territoriales, jusqu’à atteindre une situation de dualité dans la gouvernance entre la prise en compte de l’évolution urbanistique et la mesure des risques environnementaux.

Références bibliographiques

- ASCHER F., *La société hypermoderne. Ces événements nous dépassent, feignons d’en être les organisateurs*. Éd. de l’Aube, Paris, 2000.
- ATOUT FRANCE, *Panorama du tourisme littoral. Cahier 1 : analyse de l’offre et dynamiques d’évolution France métropolitaine*. Atout France, Paris, 2014.
- AUGUSTIN J.-P., « L’attractivité plurielle d’une station océane : Lacanau-Océan dans le sud-ouest de la France », *Téoros*, n° 26-2, 2007, p. 39-45.
- AUGUSTIN J.-P., *Surf Atlantique : les territoires de l’éphémère*, MSHA, Pessac, 1994.
- BONERANDI E., « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, 2005, p. 91-100.
- BOYER M., *Histoire de l’invention du tourisme, XVI^e-XIX^e siècles, origine et développement du tourisme dans le sud-est de la France*, Éd. de l’Aube, La Tour d’Aigues, 2000.
- BOURDEAU P., *Territoires du hors-quotidien. Une géographie culturelle du rapport à l’ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines. Le cas du tourisme sportif de montagne et de nature*, habilitation à diriger des recherches Géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 2003.
- BOURDEAU P., MAO P., « Espaces sportifs de nature en montagne. Innovation spatiale et recomposition des systèmes touristiques locaux », *Cahiers Espaces*, n° 1, 2004, p. 125-145.
- CASSOU-MOUNAT M., FERRIÈRES B., LABORDE P., LAZCANO J., *Tourisme et consommation d’espaces*

Quant à Martigues, la trajectoire est tout autre, car c’est récemment que la commune a choisi de s’orienter vers de nouvelles pratiques en s’ouvrant au tourisme. Les pratiques de tourisme créatif deviennent alors constitutives d’une valorisation des ressources territoriales dont la patrimonialisation constitue l’un des processus co-construit par les acteurs. Finalement, les divergences relatives à la mobilisation des ressources territoriales par ces trois stations littorales singulières illustrent le fait que la revendication d’une aire touristique pensée à partir d’un pôle urbain et récréatif majeur nécessite de privilégier le paradigme interactionniste pour appréhender les intentions des acteurs dans l’analyse des stratégies de développement local sous peine de verser dans une lecture déterministe des trajectoires touristiques.

- littoraux : exemples pris sur la côte atlantique*, Centre d’études des espaces urbains, Talence, 1980.
- CAZES G., « Réflexions sur l’aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon », *Espace géographique*, vol. 1, n° 1-3, 1972, p. 193-210.
- CHADEFAUD M., *Aux origines du tourisme dans les Pays de l’Adour : du mythe à l’espace, un essai de géographie historique*, Université des Pays de l’Adour, Pau, 1987.
- CLAIRAY P., *Les stations balnéaires de Bretagne, des premiers bains à l’explosion touristique des années 1960*, thèse de doctorat d’histoire contemporaine, dir. C. GESLIN, Université de Haute-Bretagne Rennes 2, 2003.
- CLARY D., *La façade littorale de Paris, le tourisme sur la côte normande, étude géographique*, Ophrys, Paris, 1977.
- CLUS-AUBY C., *La gestion de l’érosion des côtes : l’exemple aquitain*, Presses universitaires de Bordeaux, 2003.
- CORBIN A., *Le territoire du vide : l’Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Flammarion, Paris, 1988.
- CORNELOUP J., « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 3, décembre 2011, [en ligne], mis en ligne le 4 décembre 2011, URL : <http://developpementdurable.revues.org/9107>.
- CORNELOUP J., « La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature », *Téoros*, n° 22-2, 2005, p. 55-61.

DGUHC (DIRECTION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION), *Planifier l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral*, MEDAD et Ministère des Transports, de l'équipement du tourisme et de la mer, Paris, 2006.

DUHAMEL P., VIOLIER P., *Tourisme et littoral : un enjeu du monde*. Belin, Paris, 2009.

EHRENBERG A., *Le culte de la performance*, Hachette, 2001 [1^e éd. 1991].

FAIRCLOUGH G., "New Heritage, an Introductory Essay - People, Landscape and Change", In FAIRCLOUGH G., HARRISON R., JAMESON J., SCHOFIELD J. (eds.), *The Heritage Reader*, Routledge, New York, 2008, p. 297-312.

FALAIX L., FAVORY M., « Les stations du surf sur la côte basque », *Sud-Ouest Européen*, n° 13, 2002, p. 51-61.

FALAIX L., « Les sports de nature dans le département des Landes : du développement maîtrisé à la mobilisation d'une ressource territoriale », *Annales de Géographie*, n° 686, 2012, p. 410-432.

FALAIX L., *Des vagues et des hommes : la glisse au cœur des résistances et contestations face à l'institutionnalisation des territoires du surf en Aquitaine*, thèse géographie/aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2012.

FALAIX L., « Le surf à Biarritz : de la mise en scène d'une histoire événementielle à l'emprise sociospatiale d'une culture sportive », in PUYAU A. (dir.), *Mémoire de Biarritz*, Cairn Éd., Pau, 2013, p. 47-55.

FERMIN H., *Bains de mer sur la Côte d'Émeraude, la guerre des bains*, Impr. Saint-Michel, Paris, 2000.

FRANÇOIS H., HIRZAC M., SENIL N., « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources ». *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5, 2006, p. 683-700.

FROCHOT I., LEGOHEREL P., *Le marketing du tourisme*, Dunod, 2007.

GOMBAULT A., « Tourisme et création : les hypermodernes », *Mondes du Tourisme*, n° 4, 2011, p. 18-35.

GUIBERT C., *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, L'Harmattan, Paris, 2006.

GUMUCHIAN H., PECQUEUR B. (dir.), *La ressource territoriale*, Anthropos, Paris, 2007.

HATT É., *Requalifier les stations touristiques contemporaines : une approche des espaces publics. Application à Gourette et Seignosse-Océan*, thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Pau, 2011.

HORWATH HTL – KANOPÉE CONSULTANTS, *Étude prospective relative au tourisme en Aquitaine. Document phase 3, Orientations stratégiques et actions prioritaires*, 2012.

KINGDON J., *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, 2nd ed., Longman, New York, 1995.

LACROIX G., *Les activités de pleine nature et le thème de « la glisse »*. Enjeux institutionnels, économiques et culturel : l'exemple de la planche à voile, thèse de 3^e cycle en sociologie générale, Université de Paris 7, 1984.

LAHIRE B., *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*, Nathan, Paris, 1998.

LORET A., « Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige... La révolution du sport des "années fun" », *Autrement*, n° 155-156, 1995.

MAGNON R., *Lacanau-Océan a cent ans : 1906-2006*, éd. Ville de Lacanau, 2006.

MEDDE (MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE), CGEDD (CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE), HELIAS A. (coord.), *Audit thématique sur l'application de la loi littorale par les services de l'État. Rapport n° 007707-01*, MEDDE, 2012.

MEUR-FEREC C., « La GIZC à l'épreuve du terrain : premier enseignements d'une expérience française. », *Développement durable et territoires*, [en ligne], mis en ligne le 7 janvier 2007, URL : <http://developpementdurable.revues.org/4471>, consulté le 15 février 2013.

MOREL V., KÖRFER A., DEBOUDT P., « Réseaux et gestion intégrée des zones côtières : un regard de géographes », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n° 1, avril 2008, [en ligne], mis en ligne le 12 avril 2008, URL : <http://vertigo.revues.org/1922>, consulté le 18 janvier 2013.

MOUNET J.-P., « La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation ». *Développement durable et territoires*, [en ligne], *varia* mis en ligne le 11 juin 2007, URL : <https://developpementdurable.revues.org/3817?lang=fr>.

MULLER P., *Les politiques publiques*, PUF, 1993 [1^e éd.1990].

NOAILLES M., « La construction d'une économie touristique sur la côte aquitaine sous la V^e République (1958-1988) », *Sud-Ouest Européen*, n° 29, 2010, p. 37-42.

PIC R., *Balnéaire, une histoire des bains de mer*, LBM, Philéas Fogg, Paris, 2004.

PEYRACHE-GADEAU V., PECQUEUR B., « Les ressources patrimoniales : valorisation par les milieux innovateurs », in CAMAGNI R., MAILLAT D., MATTEACCIOLI A., *Ressources naturelles et culturelles, milieux et*

développement local, coll .« GREMI », EDEA, Neuchâtel, 2004, p. 71-89.

RICHARD G., WILSON J., "Developing Creativity in Tourist Experiences : a Solution to the Serial Reproduction of Culture ?", *Tourism Management*, vol. 27, 2006, p. 1209-1223.

RIMAUD M.-N., PIRIOU J., « La GIZC et le développement touristique : enjeux d'un principe organisateur pour la durabilité des stations littorales atlantiques », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 18, 2013, [en ligne], mis en ligne le 12 décembre 2013, URL : <http://vertigo.revues.org/14285>, consulté le 25 décembre 2013.

SACCO P. L., *"Il distretto culturale evoluto : competenze per l'innovazione, la crescita e l'occupazione"*, Goodwill, Bologna, 2006.

SANTAGATA W., *Cultural District and Economic Development*, Mimeo, EBLA Center, Università di Torino, 2004.

TURNER L., ASH J., *The golden hordes : International Tourism and the Pleasure Periphery*, Constable, London, 1975.

URBAIN J.-D., *Sur la plage : mœurs et coutumes balnéaires (XIX^e-XX^e siècles)*, 3^e éd., Payot, Rivages Paris, 2002.

VIARD J., *Le sacre du temps libre, la société des 35 heures*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2014 [1^e éd. 2002].

VLÈS V., *Politiques publiques d'aménagement touristique*, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. « Le territoire et ses acteurs », 2006.

VLÈS V. (dir.), BERDOULAY V., CLAIRMONT S., *Espaces publics et mise en scène de la ville touristique. Rapport de recherche*, Ministère délégué au Tourisme, direction du tourisme, Laboratoire SET UPPA-CNRS 5603, Paris, 2005.

WALTON J., WOOD, J., "Reputation and Regeneration : History and the Heritage of the Recent Past in the Re-Making of Blackpool", In GIBSON L., PENDLEBURY J. (eds.), *Valuing historic environments* , Ashgate, 2009, p. 115-138.

WEAVER B. (2011). "Contemporary Tourism Heritage as Heritage Tourism, Evidence from Las Vegas and Gold Coast", *Annals of Tourism Research*, Vol. 38, n° 1, p. 249-267.